

**A**  
**L'ensemble des Administrations Publiques**  
**Etablissements et Entreprises Publics**  
**et Collectivités Territoriales**

**Objet :** Sensibilisation relative aux prestations de la Direction des Services

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité des prestations relatives à la gestion du Parc Automobile des Administrations Publiques, Établissements et Entreprises Publics et Collectivités Territoriales, je vous communique ci-dessous une synthèse de rappel sur les notes déjà communiquées ainsi que nos recommandations pour une meilleure gestion de votre Parc Automobile :

1. **Les demandes des prestations doivent être formalisées obligatoirement sur les nouveaux formulaires** mis en place qui **peuvent être téléchargés sur lien ou QR code précisés ci-dessous**. Chaque formulaire précise les pièces à fournir de la prestation ;
2. **La précision du code Administration sur ces formulaires est obligatoire** afin de permettre l'identification rapide de l'Administration sur notre système d'information. **Vous pouvez récupérer votre « code Administration » depuis les documents SNTL suivants : conventions vignettes, avis d'immatriculation, factures des carnets, bon de livraison des carnets et bon de livraison des vignettes, fiches véhicules, Etc... ;**
3. **Les demandes de convention peuvent être transmises par email à l'adresse suivante : [fleet@sntl.ma](mailto:fleet@sntl.ma)** en cochant le choix « par courrier » sur la case « Mode souhaité pour transmission de la convention ». La SNTL vous transmettra la convention par courrier sans vous déplacer à l'agence SNTL ;
4. **Les retraits des vignettes se font sur rendez-vous en envoyant à l'adresse [fleet@sntl.ma](mailto:fleet@sntl.ma) la convention signée et le justificatif de règlement.** Une réponse SNTL vous sera parvenue par email dans les 24 heures. Lors des retraits, la totalité des montants réglés sera remise au représentant habilité à retirer les vignettes ;
5. **Les demandes de carnets de bons et carburant doivent émaner de l'Administration affectataire du véhicule.** Toute discordance relevée entre ce dernier et le demandeur donnera lieu à un rejet automatique de la demande ;
6. **Communiquer à la SNTL tout changement sur le véhicule :** changement d'affectation ou de propriété, réforme, vente, vol, non identifié... Les pièces à fournir pour chaque changement sont précisées sur les formulaires SNTL ;

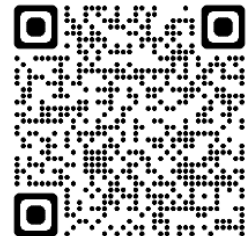
7. Les commandes de carnets et carburante doivent être déposées et réglées au niveau des agences SNTL. **Les demandes de carnets et carburante transmises par courrier ne sont pas acceptées ;**
8. Pour le contrôle technique des véhicules, la **demande de fiche technique du véhicule doit être adressée à l'email suivant : [expertise@sntl.ma](mailto:expertise@sntl.ma)**. La procédure signée en 2017 entre la SNTL, le CNEH et le Ministère de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau autorise les Administrations à réaliser les opérations de contrôle technique sur n'importe quel centre de visite technique sur le Royaume moyennant le règlement par vignettes réparation. Tout refus d'acceptation des vignettes par un centre doit être notifié à la SNTL en précisant le nom et l'adresse du centre concerné ;
9. **La liste actualisée des fournisseurs agréés SNTL peut être téléchargée sur lien ou QR code précisés ci-dessous.** Les stations de services qui refusent le paiement par vignettes doivent être notifiées à la SNTL selon le formulaire mis en place ;
10. Les prestations citées ci-dessous doivent se faire obligatoirement aux agences SNTL qui sont à votre proximité selon le découpage suivant :

Agence	Région Administration	Prestations fournies	Contact
Laayoune De 8h30 à 16h30	-Guelmim-Oued Noun -Laâyoune-Sakia El Hamra -Dakhla-Oued Ed-Dahab	-Convention et livraison des Vignettes -Carnets de bons -Carte « Carburant »	06 61 90 34 68 07 01 08 12 43 <a href="mailto:ahader@sntl.ma">ahader@sntl.ma</a> <a href="mailto:aagharmine@sntl.ma">aagharmine@sntl.ma</a>
Fès De 8h à 15h30	-Fès-Meknès -L'Oriental	-Immatriculation des véhicules -Remboursement des vignettes	06 60 35 03 59 <a href="mailto:idoukh@sntl.ma">idoukh@sntl.ma</a> <a href="mailto:amhammed@sntl.ma">amhammed@sntl.ma</a>
Rabat De 8h à 15h30	Les autres régions	L'ensemble des prestations	06 14 61 11 95 07 01 06 54 86

Restons à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

PJ : Les formulaires SNTL et la liste des fournisseurs agréés sont à télécharger sur le lien ou le QR code suivants :

[https://drive.google.com/drive/folders/1wvOhlurjpN3rOWRsNpZR0KRgOjEcv\\_IO](https://drive.google.com/drive/folders/1wvOhlurjpN3rOWRsNpZR0KRgOjEcv_IO)



Directeur des Services  
Btissam EL MIDAOUJ